

Entrepreneurs et salariés à la fois

Coopérative d'activités et d'emploi romorantinaise créée en septembre 2008, Odysée Création organisait, le samedi 13 novembre dernier, une manifestation à la salle polyvalente de Salbris. Ce rendez-vous s'inscrivait dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire. Une trentaine d'entrepreneurs était réunie pour présenter ses produits et ses activités, mais aussi pour répondre aux questions de ceux qui, comme elle, ont l'envie d'entreprendre.



Pour Maryse Formoso, ici à gauche, Odysée, c'est surtout un cocon.

Odysée Création, c'est créer son activité en devenant entrepreneur-salarié. Plutôt que de créer son entreprise et de passer le cap juridique dès le départ, il s'agit avant tout de tester son projet et d'acquiescer des compétences. Le statut d'auto-entrepreneur a permis le développement d'un certain nombre d'entreprises individuelles mais il laisse le créateur seul et désemparé face à la gestion de son activité et au poids des démarches administratives.

La coopérative d'activités et d'emploi (CAE) apporte une solution par la mutualisation des moyens techniques, administratifs et comptables. Elle édite les devis et les factures, tient la comptabilité et effectue les démarches administratives. Un parcours de formation est également proposé sous forme d'ateliers collectifs sur des thèmes divers tels que la communication, le marketing ou la comptabilité.

Ce concept est une méthode intéressante pour créer son emploi tout en prenant un minimum de risque et exercer son métier en toute légalité. Les créateurs peuvent avoir une activité salariée à temps plein ou partiel à côté. Ils sont tous porteurs de microprojets : petit artisanat, petit commerce, services aux particuliers ou aux entreprises. Ils bénéficient d'un accompagnement individuel qui peut s'apparenter à du coaching tout au long de leur parcours, tout en restant autonomes dans la gestion de leur activité. Une fois que leur activité génère du chiffre d'affaires, ils en versent 10 % à la coopérative. Ils bénéficient du statut de salarié en CDI et conservent leur couverture sociale.

Soixante-trois créateurs

La CAE, c'est également un lieu d'échange d'expériences et de partage des éventuelles difficultés. Les entrepreneurs s'enrichissent mutuellement.



La coopérative d'activités et d'emploi apporte une solution par la mutualisation des moyens techniques, administratifs et comptables.

Ils ne sont pas isolés et bénéficient du soutien constant de l'équipe. Bertrand Badier, infographiste, crée des sites Internet. Paysagiste à l'origine et après avoir travaillé aux services municipaux de Romorantin où il avait été amené à réaliser diverses brochures, il a souhaité se reconverter. Mais pas facile de trouver des marchés dans ce domaine très concurrentiel. Ce concept lui permet de prendre son temps et de développer son activité tout en continuant à développer ses compétences.

Maryse Formoso, esthéticienne, masseuse et formatrice, a créé l'Institut Nectar de Beauté à Blois. Pour elle, Odysée, c'est surtout un cocon : « On n'est pas tout seul, il y a toujours quelqu'un pour nous aider, sur le plan juridique ou pour un courrier, mais aussi pour remonter le moral, pour rassurer. »

Pour d'autres, Odysée c'est un peu comme une famille. Gisèle Van Grassek dispose de nombreuses compétences et est toujours à l'écoute et prête à rendre service. Les réunions mensuelles permettent les échanges et la solidarité. Elles se terminent autour d'une table où chacun amène quelque chose dans un esprit convivial. On y échange expériences, bonnes adresses, chantiers et on y crée des liens solides et solidaires.

Dominique Coltat, chargée de mission et du développement de la coopérative, s'est dit déçu par le manque de visiteurs au cours de cette journée. Côté créateurs, il n'en était rien, tant ils appréciaient passer du temps ensemble. Un point positif tout de même, Jean-Pierre Albertini, maire de Salbris qui, au cours de sa visite, a offert à Odysée la possibilité d'ouvrir une antenne locale sur sa commune. Seule coopérative de ce genre à ce jour en Région Centre, Odysée Création accompagne soixante-trois créateurs et ne demande qu'à se développer.

Laurence RICHER

La clé des champs est dans le réseau

Qu'elles soient naturelles, économiques, géographiques ou humaines, un territoire dispose toujours de ressources. Mais pour optimiser ce potentiel, une synergie s'impose. C'est ce qui ressort du forum qui avait lieu au Minotaure, à Vendôme.

« Chaque territoire possède sa spécificité et son histoire. Et une démarche de développement doit s'ancrer dans cette réalité afin de voir quelles sont les ressources pouvant exister : chacun a son rôle à jouer et, de là, peuvent naître des synergies. » Fondatrice de l'association des Créateurs du Futur, dont le siège se trouve à Orléans, c'est l'analyse que dressait Véronique Bouthegourd au Minotaure. Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, à Vendôme, ce mardi 9 novembre, se tenait un forum qui posait cette double question : Comment accompagner l'émergence d'activités locales ? Et comment créer de nouvelles formes d'interaction entre les entreprises, les territoires et les activités ?

Il y a environ dix-huit mois, en réponse à la crise, la communauté de communes du Pays de Vendôme a initié la Démarche Entreprendre en Coopérant (Dec). L'objectif consistait à réfléchir à un nouveau mode de développement en s'appuyant sur les ressources locales : les salariés, la matière, etc. Exemple d'une initiative mise en œuvre : alors que l'industrie textile a pratiquement disparu, donner une nouvelle vie aux déchets en relocalisant leur traitement.

Le forum de ce 9 novembre visait à recueillir l'avis de différents acteurs de terrain concernant la Dec et à permettre des partages d'expériences. L'un des ateliers fut l'occasion de découvrir l'action menée par Equilibre.Centre. Cette association de services à la personne dispose de l'agrément qualité. À ce titre, elle peut intervenir, non seulement auprès des enfants de plus de 3 ans et des personnes de moins de 60 ans, mais également au-delà de ces deux limites d'âges. Autant dire que la structure travaille sur tout le champ de la



Lors de la séance plénière d'ouverture.

dépendance, infantine et gériatrique.

Embauchés de manière pérenne

Pour cela, le personnel doit remplir l'une de ces trois conditions : posséder trois ans d'expérience ; être titulaire d'une qualification de niveau 5, équivalent au CAP, comme par exemple le diplôme d'assistant-de-vie aux familles ; ou se trouver en contrat de professionnalisation. Or il semblerait que ce troisième mode, qui est une formation-en-alternance, soit devenu la filière royale. En tout cas, l'association du Vendômois y a eu recours. Il y a un peu plus d'un an, la structure employait trente-sept personnes. Aujourd'hui, il y a cinquante salariés. Question : qui sont les treize nouveaux ?

En juin 2009, l'unité vendômoise

de Thyssen Krupp fermait ses portes, entraînant près de quatre cents suppressions d'emplois. Or, au mois de septembre suivant, dans le cadre de leur reconversion, douze anciens salariés du groupe industriel intégraient Equilibre Centre pour une formation en alternance. L'association fit jouer les compétences transversales : l'autonomie, le souci de la qualité, l'habitude des horaires décalés, etc.

« Nous nous sommes arrangés pour que les treize personnes ne travaillent pas en même temps », a expliqué Célia Cazade, la présidente d'Equilibre Centre. La structure rencontra toutefois des difficultés d'organisation. Auxquelles s'ajoutèrent des freins institutionnels et quelques soucis pour trouver des tuteurs. Néanmoins, la dirigeante de

l'association juge « positif ce passage d'emplois industriels à des emplois liés aux services à la personne ».

Pour chacun de ses anciens collaborateurs, Thyssen Krupp versa 2.000 € à Equilibre Centre. Mais pour sa présidente, il y a encore plus important : « Une aventure humaine qui a été le terreau du développement d'autres activités. » Précisons que les treize personnes ayant démarré leur formation en septembre dernier passeront leurs examens très prochainement. Et si elles décrochent leur diplôme, elles seront embauchées de manière pérenne au sein de l'association. Le début d'une nouvelle vie.

Olivier JOLY

*Douze des treize personnes concernées par le programme provenaient de Thyssen Krupp. La dernière était étrangère à cette entreprise.



Véronique Bouthegourd, à gauche, et Célia Cazade.

DéfiCréation

Le portail de la création d'entreprise

- L'annuaire des appuis aux entreprises
- Tri des aides selon votre profil
- 350 modèles de documents téléchargeables
- La liste des sites utiles aux entrepreneurs

www.deficreation.com

SUBVENTIONS

Soutien aux associations : les fonds de dotation mécènes de leurs projets.

Entreprendre, épargner, investir : les fonds de dotation, le nouvel envol du mécénat. C'est sur ce thème qu'étaient invitées les associations, par la Caisse d'Épargne et le cabinet In Extensio, dans le cadre du mois de l'économie solidaire.

Toute association a sa propre politique de lever de fonds. Certaines font appel aux fonds publics, mais ceux-ci sont souvent revus à la baisse. Il leur faut donc trouver d'autres sources de revenus.

Les fonds de dotation, mis en œuvre par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, ont actuellement accru quatre cent onze projets à leur actif, dont deux en Loir-et-Cher. Lesquels ne sont d'ailleurs pas en lien avec la Caisse d'Épargne et concernent un legs pour une collec-

tivité pour un objet bien précis, et le patrimoine culturel du département. Plus spectaculaire, leur évolution depuis douze mois : trois cents fonds de dotation ont vu le jour.

Intéressées par des informations sur ces fonds de dotation, toute association, principalement gestionnaire (c'est-à-dire gérant des salariés par exemple), comme les Restos du Cœur, l'Adapi (Aide à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes), mais aussi les Anciens combattants, les Papillons Blancs, pour ne citer qu'elles.

Sommes importantes

« C'est un sujet neuf et un système souple », indique Bruno Douriez, directeur régional du département économie sociale de la Caisse d'Épargne au niveau régional. « C'est véritablement du mécénat associatif, et cela ne veut pas dire qu'il ne s'adresse qu'à des grosses associations. Toutes peuvent se sentir concernées, en se regroupant à l'échelon départemental par exemple. » La souplesse est en effet plus grande

qu'avec le système de fondations, où il faut entre un an et demi et deux ans pour faire un dossier, avec le système des Fonds de dotation c'est deux mois en moyenne, avec les mêmes avantages fiscaux.

Une opération comme celle menée en plein mois de l'économie solidaire permettra peut-être aussi de sortir de la centralisation jusqu'ici remarquée : sur les quatre cent onze Fonds de dotation mis en place depuis 2008, la moitié sont issus d'île de France.

Frédéric SABOURIN